



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 117 c) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M^{me} Megayla Ulana **Austin** (Guyana)

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : confirmation de la nomination de membres du Comité des placements » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 7^e séance, le 9 novembre 2021, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général concernant les sièges qui deviendront vacants au Comité des placements en raison de l'expiration, le 31 décembre 2021, du mandat de l'un de ses membres ([A/76/103](#)) ;
 - b) Note du Secrétaire général dans laquelle, en application des dispositions de l'article 20 des Statuts, Règlements et système d'ajustement des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général, après avoir consulté le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a proposé à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction du mandat d'un membre ordinaire du Comité des placements pour un mandat de trois ans et, conformément à la pratique établie, la reconduction du mandat d'un membre ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 ([A/C.5/75/6](#)).
3. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer le renouvellement du mandat de Keiko Honda (Japon) en tant que membre ordinaire du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2022. Elle a également décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction du mandat de



Macky Tall (Mali) comme membre ad hoc du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 (voir par. 4).

Recommandation de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de faire ce qui suit :

a) Confirmer la reconduction par le Secrétaire général de Keiko Honda (Japon) comme membre ordinaire du Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

b) Confirmer la reconduction par le Secrétaire général du mandat de Macky Tall (Mali) comme membre ad hoc du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.
